

Angoulême, le 13 mars 2017

Monsieur le Préfet de la  
Nouvelle-Aquitaine  
2 esplanade Charles de Gaulle  
CS 41397  
33077 BORDEAUX CEDEX

Objet : Commission Régionale de la Forêt et du Bois Nouvelle-Aquitaine  
Propositions de FNE Nouvelle-Aquitaine

Monsieur le Préfet,

Suite à la réunion de la commission régionale de la forêt et du bois du 27 janvier dernier, nous avons l'honneur de vous proposer, ci-jointes en annexe, les modifications aux deux documents qui ont été présentés en séance.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de notre considération respectueuse.

Michel HORTOLAN

Président de France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine

## **Commission Régionale de la Forêt et du Bois Nouvelle-Aquitaine Propositions de France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine**

### **Modification du règlement intérieur :**

#### **Article actuel du règlement intérieur**

##### **Article 16 - Obligations des membres**

Tous les membres invités à la CRFB, qu'ils aient ou non voix délibérative, sont tenus à une obligation stricte de confidentialité. Il leur est strictement interdit de communiquer les informations ou les propos échangés en séance, notamment ceux se rapportant à des situations individuelles. La diffusion des procès-verbaux de séance doit rester limitée aux seuls membres de la CRFB.

Les membres de la CRFB ne sont pas autorisés à prendre part aux délibérations lorsqu'ils ont un intérêt personnel dans l'affaire mise en délibération. La violation de cette règle entraîne la nullité de la décision prise à la suite de cette délibération lorsqu'il est établi que la participation du ou des membres intéressés n'est pas restée sans influence sur la délibération.

Par décision des coprésidents, un membre qui n'aura pas respecté l'une ou l'autre de ces obligations se verra récusé de la CRFB

#### **Proposition de FNE Nouvelle-Aquitaine**

##### **Article 16 - Obligations des membres**

Tous les membres invités à la CRFB, qu'ils aient ou non voix délibérative, sont tenus à une obligation stricte de discrétion quand aux informations se rapportant à des situations individuelles.

Les membres de la CRFB ne sont pas autorisés à prendre part aux délibérations lorsqu'ils ont un intérêt personnel dans l'affaire mise en délibération. La violation de cette règle entraîne la nullité de la décision prise à la suite de cette délibération lorsqu'il est établi que la participation du ou des membres intéressés n'est pas restée sans influence sur la délibération.

Argumentaire : La transparence doit être la règle. Les informations ou débats ne doivent pas être secrets. Cela est un gage que les participants conservent une attitude responsable.

#### **Article actuel du règlement intérieur**

##### **Article 3 Présidence dernier alinéa :**

récuser un membre, notamment en cas de manquement aux règles de confidentialité ou d'impartialité

#### **Proposition de FNE Nouvelle-Aquitaine**

Suppression de cet alinéa

Argumentaire : Il ne semble pas possible que les coprésidents puissent récuser des participants représentant des structures dont la présence est prévue par le code forestier, un décret et décidée par arrêté préfectoral. Ils peuvent sans doute demander le remplacement de la personne au sein de la structure concernée, si la personne n'est pas nommément citée dans l'arrêté préfectoral.

## Document AFOM

### Remarques générales :

Ce document reste très général et ignore que la Nouvelle Aquitaine est une mosaïque de massifs forestiers et de filières industrielles très différents. Il est focalisé sur les aspects économiques ou liés à l'économie de la filière. Il est donc réducteur.

De plus, chaque rubrique AFOM mêle des sujets de différents niveaux, parfois très précis et techniques, parfois très généraux.

**l'environnement n'est cité** que comme une contrainte, (cité deux fois, soit dans les menaces soit dans les faiblesses) comme si la qualité de l'environnement, le bon état des écosystèmes forestiers n'avait aucun impact sur la production forestière, alors que le maintien d'une biodiversité riche est le meilleur garant d'une productivité de haut niveau.

**Concernant les services rendus par la gestion des forêts**, on peut remarquer qu'il arrive en 5<sup>ème</sup> position dans le document, et ne comporte que quelques lignes, ce qui est symptomatique du peu d'intérêt porté à ce sujet.

Le document fait l'impasse sur le rôle écologique des forêts, l'axe 5 n'abordant que la question des relations entre la filière bois et la société, dans une perspective (en filigrane) de défense de la profession.

### Propositions de modification

#### Axe 2

##### Dans les atouts

- ◆ *ajouter* : L'existence de milieux naturels originaux
- ◆ *ajouter* : Les obligations de gestion économe de l'espace par l'urbanisme
- ◆

##### dans les menaces

- ◆ *ajouter* : Des pratiques sylvicoles agressives qui perturbent le cycle des éléments minéraux, du carbone et de la matière organique
- ◆ *ajouter* : Le développement trop rapide du bois-énergie qui pousse à une exploitation irraisonnée et non durable et concourt à la baisse des prix du bois
- ◆ *supprimer ou passer dans les faiblesses* : Contraintes environnementales/ sociétales impactant la mobilisation du bois : exploitation et transport

##### Dans les faiblesses

- ◆ *ajouter* : La difficulté croissante de l'acceptabilité des coupes rases
- ◆ *ajouter* : Des pratiques sylvicoles agressives qui perturbent le cycle des éléments minéraux, du carbone, de la matière organique.

#### Axe 3

peut-être aurait-il fallu séparer le changement climatique des autres risques

##### dans les atouts

- ◆ *ajouter* : La diversité des peuplements et des espaces non exploités (atout vis à vis du changement climatique)
- ◆ *ajouter* : Les prémices d'une sylviculture proche de la nature

Dans les menaces

- ◆ *ajouter* : L'assèchement progressif du massif qui nuit à la conservation des milieux humides
- ◆ *supprimer ou passer dans l'axe 2* : La diminution du nombre de chasseurs *Elle n'a rien à voir avec le changement climatique, de même que la dynamique incontrôlée du gibier.*

**Axe 5**

Dans les atouts

- ◆ *supprimer et passer dans les opportunités* : Des pratiques sylvicoles qui prennent en compte la biodiversité

dans les faiblesses :

- ◆ *supprimer et passer dans les atouts* : Des contraintes environnementales fortes sur la gestion forestière. ----- *En effet, la prise en compte des aspects environnementaux, si elle est visible par la population , permettra une meilleure acceptation de l'exploitation forestière*

Enfin nous demandons l'ajout d'un axe supplémentaire consacré au rôle écologique des forêts conformément aux orientations de la politique forestière.